



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

Programme politique et planification financière 2014-2017

## Art de vivre et innovation

**La ville de Neuchâtel se porte bien. La population est en augmentation, la situation financière est saine, le domaine de la formation florissant et les perspectives économiques actuellement favorables. Ce constat encourageant a incité le Conseil communal à élaborer un programme politique ambitieux pour les quatre prochaines années. Le Conseil général l'examinera prochainement en même temps que la planification des investissements nécessaires à sa concrétisation. L'exécutif se propose de promouvoir l'art de vivre et les capacités d'innovation qui caractérisent la capitale cantonale tout en faisant bénéficier les habitants de l'essor et des succès de leur ville.**

Le programme politique élaboré au cours de la première année de toute nouvelle législature reflète les objectifs stratégiques et les orientations majeures que le Conseil communal entend donner à sa politique pour les quatre ans à venir. Il s'accompagne d'un plan financier qui détermine les investissements à réaliser pour concrétiser les objectifs fixés.

Fort de la conviction que la ville de Neuchâtel a un rôle essentiel à jouer dans la cohésion cantonale et une voix non négligeable à faire entendre dans le concert des villes suisses, l'exécutif souhaite valoriser les atouts de la capitale et lui donner une assise nationale. Son programme politique 2014-2017 y contribuera, qui énonce des objectifs ambitieux mais réalistes et réalisables doublés de nombreuses actions concrètes à mettre en œuvre par l'administration. Trois axes sont privilégiés : renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté, favoriser le développement économique et durable et faire rayonner Neuchâtel et son agglomération en Suisse et à l'étranger.

L'exécutif entend par exemple porter un accent tout particulier sur la revitalisation du centre-ville. Il souhaite notamment mettre en réseau les commerçants et autres acteurs concernés, faciliter l'accès au cœur de Neuchâtel et accueillir des enseignes de qualité qui fonctionnent comme attracteurs économiques. Le Conseil communal entend également transformer le Temple du Bas en un centre de congrès tout en lui conservant sa vocation culturelle et religieuse. Dans le domaine de l'habitat, il annonce la réalisation de 150 logements destinés aux familles, aux personnes âgées et aux jeunes en formation. Ces derniers profiteront par ailleurs d'un abonnement

mobilité bon marché qui devrait les inciter à préférer les transports publics pour se rendre sur leurs lieux de formation et de loisirs.

Le programme politique du Conseil communal contient de nombreuses autres mesures concrètes et précises qui répondent à des besoins spécifiques de toute ou partie de la population et qui relèvent de la compétence des autorités communales. Il reflète l'esprit positif et résolument tourné vers le futur qui a animé l'exécutif lors de son élaboration. Il traduit également la volonté politique de renforcer la place et le rôle de la ville sur les plans cantonal et national. En tant que capitale, Neuchâtel se doit d'être la porte d'entrée attrayante du canton. Elle veut être une force de proposition concourant à améliorer l'image et à renforcer la cohésion de l'entier des Neuchâtelois.

La concrétisation des propositions et actions contenues dans le programme politique 2014-2017 nécessite d'importants investissements dont la planification sera soumise prochainement au Conseil général. L'exécutif propose d'investir 151,7 millions de francs ces quatre prochaines années, soit 29% de plus que durant la précédente planification quadriennale. Grâce à des préfinancements à hauteur de 22,9 millions de francs, la Ville parviendra à financer elle-même 70% du total des dépenses d'investissements nécessaires à la concrétisation des objectifs du programme politique. Quand bien même elle devra emprunter les 30% restants, ces emprunts n'auront pas d'influence sur l'évolution de la dette à long terme en raison du remboursement d'un prêt important consenti à Viteos SA et en dépit de la recapitalisation de prévoyance.ne. La dette baissera même au terme de la période quadriennale pour s'approcher de la limite de 300 millions de francs alors qu'elle était encore de 441 millions en 2008.

En conclusion, les investissements prévus pour les quatre prochaines années, en hausse par rapport à la précédente planification quadriennale, traduisent la vision qui fut celle du Conseil communal au moment d'élaborer son programme politique : donner à Neuchâtel les moyens de ses ambitions légitimes et permettre à la capitale de rayonner au profit de tout un canton tout en préservant l'environnement, en veillant à la dignité humaine, au respect des droits fondamentaux, à l'égalité et à la non-discrimination de chacun de ses citoyens appelés à faire preuve de solidarité et de responsabilité.

Le programme politique 2014-2017 et la planification financière quadriennale peuvent être consultés en ligne sur [www.neuchatelville.ch/conseil-general-rapports-autres-objets](http://www.neuchatelville.ch/conseil-general-rapports-autres-objets)

Neuchâtel, le 12 novembre 2013

Le Conseil communal

**Renseignements complémentaires :**

Olivier Arni, président du Conseil communal,  
tél. 032 717 76 01, courriel: [olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch)

Fabio Bongiovanni, conseiller communal, directeur des finances,  
tél. 032 717 71 01, courriel: [fabio.bongiovanni@ne.ch](mailto:fabio.bongiovanni@ne.ch)

Gérard Blandenier, chef des services financiers,  
tél. 032 717 71 21, courriel : [gerard.blandenier@ne.ch](mailto:gerard.blandenier@ne.ch)